

A compter du **1er juillet 2010**

la **Cram**

devient

Carsat

**Caisse d'assurance
retraite et de la
santé au travail**



www.carsat-lr.fr

Objet : **Conférence de presse**

La CRAM devient Carsat

La Cram Languedoc-Roussillon deviendra, à partir du 1^{er} juillet 2010, **la Carsat Languedoc-Roussillon** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail.

Si le nom change, les missions de service public restent : la préparation et le paiement des prestations retraite, l'aide et l'accompagnement aux assurés fragilisés ainsi que la prévention-tarification des risques professionnels auprès des entreprises.

Les Carsat continuent donc d'accueillir, de conseiller et d'accompagner les salariés et les entreprises tout au long de l'activité professionnelle et à l'heure de la retraite.

A cette occasion,
Alain Cwick, Président de la Carsat, et
Jean-Claude Reuzeau, Directeur de la Carsat,
présenteront ce changement lors d'une conférence de presse

le jeudi 1^{er} juillet 2010, à 10h00,
au Club de la Presse,
1 place du Nombre d'Or,
34000 Montpellier

Au carrefour des relations sociales des entreprises et des assurés sociaux tout au long de la vie, la CARSAT s'attachera à renforcer ses actions de conseil et d'information auprès de ses différents publics.

Elle s'appuiera pour cela sur son réseau implanté sur l'ensemble du territoire (agences retraite, pôles départementaux du service social) en ciblant plus particulièrement les populations en difficulté dans notre région.

Contact presse Carsat

- Ivan Ivanov

☎ 04.67.12.91.74 - ivan.ivanov@carsat-lr.fr

La Cram Languedoc-Roussillon devient la Carsat

Au 1^{er} juillet 2010, la Cram change d'identité et s'appelle Carsat : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Languedoc-Roussillon.

Cette évolution est principalement due à la création des Agences Régionales de Santé (ARS), introduite par la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » promulguée le 21 juillet 2009.

Trois missions de service public réaffirmées pour être aux côtés des salariés, des entreprises et des retraités.

Si le nom change, les missions de service public restent : le service de la retraite aux salariés, la prévention-tarifcation des risques professionnels auprès des entreprises ainsi que l'aide et l'accompagnement aux assurés fragilisés. En tant qu'organisme de Sécurité sociale, la Carsat mène toujours ses missions au titre de la valeur solidarité.

Ce changement d'identité ne modifie en rien le travail d'accueil, de conseil et d'accompagnement qui qualifie les missions des hommes et des femmes de la Cram.

Certifiée ISO 9001 : 2000 sur les activités maladie et risques professionnels, la Cram devenue Carsat continue à instruire et assurer le paiement des pensions et allocations, à gérer le transfert des données sociales ainsi que la tarifcation et la gestion des risques professionnels.

Elle poursuit également ses missions à destination des assurés en difficultés sociales provoquées par la maladie, le handicap ou le vieillissement grâce à l'action de son Service social.

Cadre, technicien administratif, animateur, assistant social ou ingénieur, chaque agent reste au service des assurés et à celui des entreprises de la région Languedoc-Roussillon.

Préparer et verser la retraite

Simplifier la préparation à la retraite : une priorité

La Carsat a développé un ensemble de mesures visant à améliorer la préparation à la retraite de ses assurés.

Constituer un compte individuel exhaustif, telle est sa priorité. Destinataire à ce titre de déclarations sociales des entreprises, elle leur propose des simplifications en développant des procédures automatisées (télétransmission des données, Internet).

L'objectif : produire un compte individuel de qualité permettant un calcul accéléré et juste de la retraite.

Faciliter les démarches

Au moment de la retraite, la Carsat s'engage à faciliter les démarches de ses assurés.

Un réseau de proximité a été mis en place composé de 13 agences retraite réparties sur toute la région.

Les conseillers retraite y accueillent si nécessaire sur rendez-vous les futurs retraités. Ils reconstituent avec eux leur carrière pour compléter le compte retraite, traitent le dossier et calculent le montant de la pension. L'objectif est de garantir la continuité de leurs ressources lors du passage à la retraite.

Ce face à face est aussi un moment privilégié pour informer et conseiller sur les différents dispositifs législatifs (cumul emploi/retraite, versement pour la retraite, retraite progressive...).

Informer

Pour informer, la Carsat réalise des actions de communication.

Elle intervient dans les entreprises qui la sollicitent. Elle organise des réunions collectives d'information aux assurés en partenariat avec les collectivités territoriales de la région. Elle met à disposition sur Internet un accès aux services en ligne : visualisation du relevé de carrière, estimation du montant de la retraite, régularisation de la carrière.

Dans le cadre du droit à l'information, les assurés reçoivent leur relevé individuel de situation, tous les 5 ans à partir de 35 ans, et une estimation indicative du montant de leur retraite dès 55 ans, puis tous les ans jusqu'au départ à la retraite.

Quelques chiffres

13 agences de proximité

128 conseillers retraite

129 612 personnes reçues en agence et points d'accueil

2,81 milliards d'euros versés à plus de 452 740 retraités

205 328 appels téléphoniques reçus et traités

Assurer et prévenir les risques professionnels

Inciter les entreprises à prévenir les risques professionnels

La Carsat Languedoc-Roussillon favorise l'engagement des entreprises dans leur démarche de prévention des risques professionnels par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation, la diffusion des bonnes pratiques et par des incitations financières.

L'objectif est double : réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles et promouvoir la prévention des risques professionnels.

La diffusion de la documentation technique et l'organisation régulière de conférences ou réunions d'information contribuent à cette promotion. Des formations sur les risques professionnels sont également organisées en ce sens.

Fixer les taux de cotisations

Un autre volet important des interventions de la Carsat Languedoc-Roussillon concerne la tarification « accident de travail ».

Elle calcule et notifie le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles pour l'ensemble des établissements des secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

Protéger la santé des salariés

Enfin, consciente que la santé est « capitale » pour l'entreprise et ses collaborateurs, la Carsat Languedoc-Roussillon propose des journées, forums, conférences « information prévention santé » destinées aux salariés sur différents thèmes de santé publique.

Ces interventions contribuent à la protection de la santé et au mieux-être des salariés et participent de ce fait à la prévention des risques professionnels.

Quelques chiffres

10 ingénieurs conseil de
prévention

23 contrôleurs de sécurité

2 949 interventions en entreprise

116 142 taux de cotisation notifiés

2 inspecteurs de tarification

Assister lors de difficultés

Aider les retraités dans leur choix de vie et les assurés en difficulté sociale

Pour que chaque personne vive pleinement sa retraite, la Carsat Languedoc-Roussillon a mis en place un ensemble de dispositifs permettant soit le maintien à domicile des personnes âgées, soit leur accueil en établissement d'hébergement. L'objectif est d'accompagner les personnes économiquement et socialement fragilisées afin de les aider à préserver leur autonomie et retarder les effets du vieillissement.

Elle contribue au financement d'un dispositif d'évaluation des besoins du retraité à son domicile. C'est un professionnel qualifié qui détermine le niveau actuel de l'autonomie de la personne et analyse ses conditions de vie pour décliner ensuite un plan d'aide personnalisé. Les services individuels qui peuvent en découler tels que l'aide à domicile, l'adaptation du logement, l'hébergement temporaire sont financés en partie par la Carsat Languedoc-Roussillon.

Elle soutient également diverses initiatives de type collectif (destinées à améliorer la qualité de vie du retraité). Elle participe enfin au financement de projets de création et d'humanisation d'établissements d'accueil pour personnes âgées.

Apporter une aide aux personnes en difficulté

La Carsat Languedoc-Roussillon porte, par ailleurs, une attention particulière aux assurés en difficulté sociale, que celles-ci soient liées à la maladie, au handicap ou au vieillissement. À travers son **Service social**, elle facilite l'accès aux soins et favorise le maintien dans l'emploi. Elle contribue ainsi à la lutte contre l'exclusion sociale par des actions ciblées en matière d'accès aux soins et de prévention de la désinsertion professionnelle et l'aménagement des conditions des personnes malades et handicapées.

Elle assure également un rôle de médiateur entre l'assuré et les institutions pour permettre aux personnes d'accéder à leurs droits.

Promouvoir la santé

De même, la Carsat Languedoc-Roussillon initie des actions de prévention du vieillissement pathologique. Elle met en place des formations pour les professionnels intervenant auprès des personnes âgées et intervient auprès des entreprises de façon à sensibiliser les salariés à une bonne hygiène de vie.

Pour l'ensemble de ces missions, la Carsat Languedoc-Roussillon travaille en collaboration avec de nombreux partenaires : Conseils Généraux, Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) associations, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

Quelques chiffres

18 395 personnes bénéficient d'un accompagnement du service social

48 ateliers de prévention et de promotion de la santé, représentant 600 participants

790 000 heures pour l'aide à domicile, réalisées par des prestataires d'aide à domicile en faveur de

12 392 personnes

A compter du 1^{er} juillet 2010 la **Cram** devient **Carsat**

(CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL)



Ce changement d'identité intervient suite à la promulgation, le 21 juillet 2009, de la loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires", et de la création des Agences Régionales de Santé (ARS), en charge de la politique sanitaire et médico-sociale.

Ce qui va changer :

- l'identité visuelle,
- le départ du secteur « sanitaire et médico-social » à l'ARS
« Agence Régionale de Santé ».

Ce qui ne change pas :

- la retraite,
- les risques professionnels,
- l'action sociale,
- le service social,
- la prévention en faveur des seniors.

Vos interlocuteurs ne changent pas et restent à votre disposition.

Régime général de sécurité sociale